

# Communiqué de presse



Arras, le 12 mai 2020

## Reprise progressive des écoles du Pas-de-Calais à compter du 11 mai 2020

### *Une école mobilisée pendant la période de confinement pour les enfants des personnels de gestion de crise*

Dès le 16 mars, des établissements scolaires du Pas-de-Calais ont accueilli, sur temps scolaire et périscolaire, les enfants des personnels mobilisés pour la gestion de la crise sanitaire (soignants, pompiers, policiers, gendarmes...). Cet accueil de proximité a bénéficié quotidiennement à 560 élèves en moyenne.

### *Une reprise progressive à compter du 11 mai*

Le 11 mai 2020 marque une nouvelle étape dans la crise sanitaire, celle du déconfinement. Les écoles du Pas-de-Calais vont donc, à compter de ce jour, progressivement rouvrir leurs portes. Cette réouverture répond à un objectif essentiel : la lutte contre le décrochage scolaire. Le retour à l'école est indispensable pour consolider les apprentissages des enfants, mais aussi favoriser leur socialisation sans compromettre leur sécurité, ni celle des personnels ou des familles.

**80%** des communes du Pas-de-Calais sont aujourd'hui engagées dans une rentrée progressive, prenant en compte les spécificités de chaque territoire. Au 12 mai, **345** écoles sont ouvertes, soit **30.2%** des écoles du département (298 écoles publiques et 47 écoles privées). **761** écoles seront rouvertes avant le 18 mai 2020, soit **66.7%** des écoles du département (660 écoles publiques et 101 écoles privées).

Les modalités de cette rentrée ont été définies en concertation constante avec les maires du département. Pour ce faire, un groupe de travail dédié, réunissant le conseil départemental, l'association des maires du Pas-de-Calais, les services académiques et ceux de l'Agence régionale de santé, a été mis en place dès le mois d'avril.

# Communiqué de presse

La lutte contre les inégalités, au cœur des missions de l'École, commande de poursuivre et de renforcer la continuité pédagogique pour tous les élèves. L'obligation d'instruction s'impose à tous en classe ou à distance. Il ne s'agit pas de « terminer le programme » mais de renouer des liens avec les élèves et de conforter les plus fragiles. La première semaine, une réassurance sera nécessaire, tout comme l'apprentissage des gestes barrières dans un cadre renouvelé (sens de circulation, distanciation sociale...).

Le travail des équipes enseignantes s'articulera autour de la maîtrise des connaissances nécessaires pour poursuivre la scolarité dans de bonnes conditions. Il s'agit d'éviter que les difficultés non surmontées au cours de cette année si particulière ne s'ancrent durablement.

Seront accueillis prioritairement dès le 11 mai:

- les enfants des personnels des établissements de santé ;
- Les enfants des professionnels de santé libéraux ;
- Les enfants des personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Les enfants des personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance et de protection maternelle et infantile relevant des conseils départementaux ;
- Les enfants des professionnels exerçant dans les structures d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI)
- Les enfants des agents des services de l'Etat chargés de la gestion de la crise au sein des préfetures, des agences régionales de santé et des administrations centrales ;
- Les enfants des personnels des services départementaux d'incendie et de secours, de gendarmerie, des services départementaux de sécurité publique, de la police aux frontières, des Douanes ainsi que les personnels relevant des services pénitenciers ;
- Les enfants des professionnels et bénévoles de la filière de dépistage (professionnels en charge du contact-tracing, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.) ;
- Les enfants des enseignants et professionnels des établissements scolaires et des services périscolaires ;
- Les élèves qui ont été en rupture avec les apprentissages durant le confinement ou pour lesquels les apprentissages sont particulièrement fragiles ;

# Communiqué de presse

Si possible

- Les enfants des couples biactifs dont au moins un des deux parents ne peut télé-travailler (sur présentation d'une attestation de l'employeur) ;
- Les enfants des familles monoparentales, quelle que soit la situation professionnelle du parent.

## ***Tous mobilisés pour garantir la sécurité sanitaire et la scolarisation de nos enfants***

Toutes les mesures nécessaires sont prises, conformément au protocole sanitaire élaboré par le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, pour pouvoir accueillir les personnels et les élèves en toute sécurité. La préfecture du Pas-de-Calais et les services de l'Éducation nationale, en lien constant avec les élus, sont pleinement mobilisés pour que cette reprise se déroule dans les meilleures conditions possibles.

**Dans ce cadre, Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, et Joël SURIG, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale du Pas-de-Calais, se sont rendus, ce matin, à l'école primaire RPI de la Canche de BERLENCOURT-LE-CAUROY (arrondissement d'Arras) afin de saluer les personnels mobilisés et les élèves présents.**